

Compte rendu du CSAL emplois du 08/04/2026

Tableau de répartition des emplois (situation au 01/01/2026)

SERVICES	Catégories				
	A+	A	B	C	TOTAL
Services de direction	18	19	16	12	65
- dont EDR	/	/	2	1	3
- dont services communs	/	/	/	4	4
- dont CDL	5	2	/	/	7
SIP + Bourges amendes	2	5	22	34	63
PRS	1	1	4		6
SIE	2	3	19	8	32
SDIF	1	2	11	7	21
SPFE	1	2	9	6	18
Trésorerie Bourges Hôpitaux	2	2	13	7	24
SGC Baugy	1	1	7	2	11
SGC Bourges	1	3	17	6	27
SGC Vierzon	1	2	7	4	14
SGC St-Amand-Montrond	1	2	7	5	15
Antenne SIE Paris	2	4	30	14	50
BDV	1	7	/	/	8
PCER	1	7	2	/	10
PCRP	1	3	7	/	11
TOTAL	36	63	171	105	375

Nouveau calcul du nombre de postes

Depuis le 01/01/2026, le calcul du nombre postes ne se fait plus selon le TAGERFiP, ce qui induit une réduction du nombre de postes en ETP (Équivalent Temps Plein). Pour le département du Cher on passe donc de 400 à 375 postes en supprimant des postes « vacants ».

Ce mode de calcul ne concerne pas les catégories d'emploi suivantes :

- A+
- Contrôle fiscal
- CDL
- Antennes supra départementales
- Géomètres

Il a été répété par la direction que personne ne sera contraint de quitter son poste, même en cas de surnombre dans un service. La répartition se fera au gré des mutations et départs en retraite. Il a également été dit que les emplois perdus dans le département sont « redéployés » dans d'autres services qui nous déchargent de certaines tâches. **La CGT à tenu à préciser qu'au niveau national nous perdons 550 postes et que cette nouvelle répartition ne peut donc pas couvrir toutes les missions.**

La CGT Finances Publiques réaffirme l'urgence de doter la DGFIP des effectifs disponibles nécessaires pour réaliser nos missions dans de bonnes conditions de travail, en comblant tous les emplois vacants !

Télétravail

Les syndicats en général ont demandé plus de souplesse sur le télétravail compte tenu de la crise actuelle en Iran et de son impact sur le prix du carburant. **La CGT a demandé à ce que des mesures concrètes soient mises en place.** La direction nous a expliqué qu'elle n'était pas très favorable à l'élargissement du télétravail dans le département. Après insistance de notre part, la direction a accepté de demander aux chefs de services de faire preuve de plus compréhension pour les demandes individuelles, mais aucun dispositif commun ne sera mis en place.

Il a été suggéré par la direction que les agent.e.s favorisent des dispositifs tels que le covoiturage...

La DDFIP du Cher ne semble pas prendre la mesure des difficultés croissantes des agents engendrées par la hausse des carburants en étant frileuse sur l'octroi de jours de télétravail exceptionnel.

Nous serons attentifs à ce que l'assouplissement du dispositif de télétravail exceptionnel soit accordé à tous les agents qui en feront la demande.

Contractuels

Les contrats seront majoritairement renouvelés. Les chefs de services ont donné leurs avis et les décisions sont déjà prises, les concerné.e.s seront prochainement informé.e.s.

Concernant les enveloppes d'autorisations d'embauche de contractuels, une nouvelle vague aura lieu avant la fin de l'année pour remplacer celles et ceux qui ont passé et réussi les concours (que nous félicitons au passage!).

Pour l'instant il n'y a pas de surnombre dans le département, donc nous sommes toujours dans les clous pour demander des autorisations d'embauche. La directrice a également précisé qu'en cas de surnombre, la direction générale comparera le taux de surnombre dans le département par rapport au taux national pour décider si nous pouvons quand même embaucher d'autres contractuels.

Temps consacré aux e-formations

La CGT a demandé s'il était possible pour les agent.e.s de demander une autorisation d'absence pour suivre certaines e-formations qui peuvent être longues. La direction nous a répondu qu'il n'y a pas de dispositif prévu à cet effet et que le personnel est invité à suivre ces formations sur leur temps de travail, en prévenant si besoin leur N+1 de leur non disponibilité sur la plage horaire donnée.

PCE

La direction rappelle que la restructuration ne se fera pas avant 2027. À ce stade il reste encore des questions de nature RH. Le sujet sera développé dans un prochain CSAL lorsque la direction aura plus d'éléments (pas de date définie).